

S.N.S.M.

Siège social : 8, Cité d'Antin 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

S.N.S.M.
8, Cité d'Antin
75009 Paris

Aux Membres

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.N.S.M, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 4.4 et la note 4.8 de l'annexe des comptes annuels concernant une correction d'erreur sur les fonds dédiés qui a été comptabilisée à l'ouverture à hauteur de 11.917K€ après un changement d'interprétation de la qualification de fonds dédiés.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

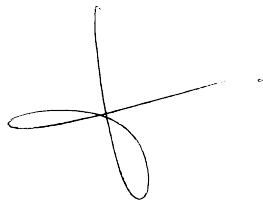
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Francis CHARTIER

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

A C T I F (k€)	Exercice 2023			Exercice 2022 NET
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET	
Immobilisations incorporelles	1 407	1 191	217	226
Concessions, brevets, licences, logiciels et droits	1 407	1 191	217	226
Immobilisations corporelles	162 230	94 069	68 162	62 101
Terrains	101	0	101	101
Constructions	32 374	11 993	20 381	19 561
Installations techniques, matériels, outillages	122 670	77 270	45 400	40 428
Autres immobilisations corporelles	7 084	4 805	2 279	2 011
Immobilisations en cours	21 667	0	21 667	11 357
Immobilisations incorporelles	1 887	0	1 887	2 075
Constructions	1 591	0	1 591	1 736
canots, vedettes et autres moyens	18 190	0	18 190	7 547
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 604	0	2 604	2 064
Immobilisations financières	167	0	167	161
Prêts	66	0	66	66
Autres	101	0	101	95
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	188 075	95 259	92 815	75 910
Stocks	7 284	236	7 047	7 041
Créances	19 853	0	19 853	25 036
Subventions collectivités publiques à recevoir	13 547	0	13 547	16 012
Avances et acomptes versés sur commandes	1 897	0	1 897	0
Créances clients et comptes rattachés	324	0	324	0
Créances reçues par legs ou donations	3 791	0	3 791	4 443
Autres créances	294	0	294	4 582
Disponibilités	55 996	451	55 545	52 130
Valeurs mobilières placement	12 005	451	11 554	15 000
Disponibilités	43 991	0	43 991	37 130
TOTAL ACTIF CIRCULANT	83 133	687	82 446	84 207
Charges constatées d'avance	833	0	833	564
TOTAL ACTIF	272 040	95 946	176 094	160 682
P A S S I F (k€)				
Fonds Propres	113 325	85 810		
Fonds propres sans droit reprise	2 318	2 318		
Autres réserves (projet associatif)	10 195	10 195		
Réserve plus values à réinvestir	335	335		
Réserves statutaires	72 962	59 840		
Autres réserves affectées	0			
Résultat - Excédent ou déficit (-)	27 515	13 122		
Subventions d'investissement	37 942	37 560		
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES	151 267	123 371		
Fonds reportés et dédiés	13 769	23 125		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 312	4 677		
Fonds dédiés	8 457	18 448		
Sur subventions équipement	0	0		
Sur subventions fonctionnement	0	7		
Sur dons	8 457	6 523		
Sur legs	0	11 917		
Provisions pour risques et charges	707	950		
Dettes	10 351	13 235		
Emprunts & dettes établissements de crédit	2 814	3 068		
Fournisseurs & comptes rattachés	3 379	3 554		
Dettes fiscales et sociales	1 716	2 205		
Dettes des legs ou donations	1 083	1 830		
Autres dettes	1 359	2 579		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL PASSIF	176 094	160 682		

Compte de résultat 2023

K€	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaires net	9 538	9 719
Vente de marchandises	2 906	2 913
Vente de prestations et de services	6 632	6 806
Assistances maritimes	2 489	2 715
Participation des stagiaires à la formation	793	743
Prestations annexes	3 023	3 041
Prestations Plages	327	307
Production immobilisée	1 480	1 716
Produit des tiers financeurs	57 889	49 781
Concours publics et subventions d'exploitation	18 820	17 739
Subventions d'exploitation	14 432	14 901
Produit des taxes affectées	4 389	2 838
Ressources liées à la générosité du public	39 069	32 041
Dons manuels	27 502	25 383
Mécénats	3 974	3 551
Legs, donations et assurances-vie	7 593	3 106
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	705	115
Reprises sur amortissements	0	0
Reprises sur provisions	627	21
Transferts de charges	77	94
Utilisation des fonds dédiés	1 908	2 530
Autres produits	2 240	1 634
TOTAL I : Produits d'exploitation	73 760	65 494
Achats	33 441	33 279
Marchandises	2 583	2 596
Matières premières et autres approvisionnements	2 034	2 887
Autres achats et charges externes	28 824	27 797
Variation de stock	277	-2 096
Stock de marchandises	224	-181
Stock matériel technique	54	-1 914
Impôts, taxes et versements assimilés	843	711
Salaires et charges	9 189	7 848
Salaires et traitements	6 288	5 381
Charges sociales	2 902	2 466
Dotations d'exploitation	11 820	11 243
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 885	7 016
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	0	0
Dotations aux provisions	100	369
Report en fonds dédiés	3 835	3 858
Autres charges	2 217	1 421
TOTAL II : Charges d'exploitation	57 789	52 406
1. Résultat d'exploitation (I - II)	15 971	13 089

K€	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	95	0
Autres produits financiers	114	11
TOTAL III : Produits financiers	209	11
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	451	0
Intérêts et charges assimilées	50	54
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV : Charges financières	502	54
2. Résultat financier (III - IV)	-293	-44
3. Résultat courant avec impôts (I- II + III - IV)	15 678	13 045
Sur opération de gestion	155	451
Sur opération en capital	33	85
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charge	0	0
TOTAL V : Produits exceptionnels	187	536
Sur opérations de gestion	196	428
Sur opérations en capital	72	31
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL VI : Charges exceptionnelles	268	459
4. Résultat exceptionnel (V - VI)	-81	77
Incidence correction d'erreur (VII)	11 917	0
Participation des salariés (VIII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (IX)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	86 073	66 042
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	58 558	52 919
5. RESULTAT (Excédant ou Déficit)	27 515	13 122
6. Evalutation des contributions volontaires en nature		
Total des produits	54 904	51 476
Bénévolat	54 904	51 476
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
Total des charges	54 904	51 476
Secours en nature	13 664	13 202
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	10 549	9 368
Personnel bénévole	30 691	28 906

SOMMAIRE

<u>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE</u>	6
<u>ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	11
<u>CROD et CER</u>	
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	12 – 13
COMPTE D'EMPLOI ET RESSOURCES	14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	15 – 17
 <u>ACTIF</u>	
VARIATION DES IMMOBILISATIONS	18
VARIATION DES AMORTISSEMENTS	19
VARIATION DES STOCKS	20
CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	21
TITRES ET DISPONIBILITES	22
 <u>PROVISIONS</u>	
DEPRECIATION COMPTES D'ACTIF & PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23
 <u>PASSIF</u>	
FONDS PROPRES ET RESERVES	24
VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25
VARIATION DES FONDS DEDIES	26
VARIATION DES FONDS REPORTEES	27
DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	28
 UTILISATIONS DES RESSOURCES DEDIEES AUX INVESTISSEMENTS	29

1. Description de l'objet social de la SNSM

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) - association loi 1901 - a été **créée en 1967 et reconnue d'utilité publique en 1970**.

Elle est issue de la fusion de la Société centrale de sauvetage des naufragés et des Hospitaliers sauveteurs bretons deux associations fondées dans la deuxième partie du 19^e siècle.

La SNSM assure une mission de service public en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les missions de la SNSM sont de sauver des vies humaines, en mer et sur le littoral, former les sauveteurs et d'effectuer des missions de sécurité civile dans le cadre de dispositif de premiers secours (DPS) à l'occasion de manifestations publiques tout en exerçant une action de prévention et de sensibilisation du grand public aux dangers de la mer.

Son dispositif compte 214 stations de sauvetage, 33 centres de formation et d'intervention et 256 postes de secours sur les plages.

Les missions de sauvetage sont réalisées 365 jours par an et 24 heures sur 24 par des bénévoles avec un délai moyen d'appareillage de 17 minutes.

2. Faits marquants de l'exercice

Parmi les faits marquants, on note l'augmentation des effectifs notamment au sein des Directions de la formation et technique en créant des postes de soutien locaux répartis sur le littoral pour être au plus près de bénévoles des stations.

Une correction d'erreur sur les comptes à l'ouverture, concernant les fonds dédiés pour un montant de 11.917 k€, impacte le résultat net de l'exercice (paragraphe 4.4).

Les faits caractéristiques de l'exercice sont détaillés dans le rapport annuel de la SNSM.

3. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2023 de la SNSM, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4. Principes règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général défini par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et aux dispositions du règlement n° 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans le respect du principe de prudence et sur la base des hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

La correction d'erreur a été comptabilisée à l'ouverture de l'exercice 2023 (paragraphe 4.4 et 4.8).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des dispositions de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, la SNSM n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan car elle n'est pas concernée, il s'agit des rubriques suivantes :

- à l'actif, des donations temporaires d'usufruit.
- au passif, les fonds propres statutaires, fonds propres complémentaires, fonds propres consommables, fonds propres avec droit de reprise et écart de réévaluation.

En application du Plan Comptable Général, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, inscrites à leur valeur historique, sont déterminés comme suit :

4.1 Immobilisations Incorporelles

- Logiciels – Identifiés en tant que tels dès que leur acquisition est séparée de celle d'un matériel informatique, ils sont amortis sur une durée de 2 ans.
- Droit au bail – Pas d'amortissement

4.2 Immobilisations Corporelles

Constructions

- Immeuble du siège. Cet ensemble est constitué de 4 composants :
 - Les murs inscrits au coût d'acquisition de l'immeuble. Ce composant est amorti sur une durée de 30 ans selon le mode linéaire.
 - La toiture est amortie sur 25 ans selon le mode linéaire
 - L'ascenseur est amorti sur 10 ans selon le mode linéaire.
 - Les autres aménagements initiaux et équipements solidaires sont amortis sur 10 ans en linéaire.

Equipements spécifiques

▪ Les canots tous temps (CTT) et vedettes de 1^{ère} classe (V1), 2^{ème} classe (V2), 3^{ème} classe (V3) et légères (VL) sont constitués de 3 composants : la coque pontée (en général le montant du contrat chantier), la motorisation et l'armement (aménagements et tous matériels).

- Les coques pontées sont amorties selon le mode linéaire sur 30 ans pour les CTT, 25 ans pour les V1, 20 ans pour les V2 et V3 et 15 ans pour les VL.

- Les motorisations sont amorties selon le mode linéaire sur une durée correspondant à la moitié de celle retenue pour la coque pontée.

- L'armement est amorti dans tous les cas sur une durée de 5 ans en linéaire.

Les composants sont inscrits à leur valeur historique pour les embarcations mises en service à compter de 2000, exercice au cours duquel la flotte SNSM a été inscrite au bilan pour la première fois.

Pour les embarcations plus anciennes, la valeur des composants a été déterminée selon le rapport moyen constaté pour chaque type d'embarcation entre chaque composant et la valeur historique de l'ensemble.

▪ Les NSH1 forment un composant unique et sont amortis en bloc sur 30 ans selon le mode linéaire.

▪ Les canots semi-rigides forment un ensemble et sont amortis en bloc sur 10 ans selon le mode linéaire.

L'ensemble comprend la remorque, le canot, l'armement et le moteur hors-bord.

▪ Les canots pneumatiques pliables sont amortis sur une durée de 10 ans selon le mode linéaire.

▪ Les moteurs hors-bords des canots pneumatiques, interchangeables, sont inscrits pour leur valeur historique indépendamment des pneumatiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

▪ Les véhicules nautiques motorisés (VNM) sont amortis sur une durée de 5 ans en linéaire.

▪ Les tracteurs et remorques des VL, canots pneumatiques semi-rigides ou pliables et VNM sont amortis sur une durée de 10 ans sur le mode linéaire.

▪ Les « grosses réparations ».

- le remplacement pur et simple du composant motorisation ou d'un élément du composant armement identifié fait l'objet d'une activation au bilan et entraîne la sortie du matériel remplacé.
- la partie non identifiable (main d'œuvre, pièces détachées, matériels de faible valeur, matériaux, etc.) de la « grosse réparation » est activée en tant que nouveau composant de l'embarcation et est amortie sur 5 ans quel que soit le type d'embarcation.

Autres immobilisations corporelles

- a. Terrains – Pas d'amortissement
- b. Constructions en toute propriété autres que l'immeuble du siège. Elles sont amorties sur 20 ans.
- c. Infrastructures locales – Les abris, cales et autres locaux des stations et centres de formation dont les travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation sont valorisés au coût de leur construction, rénovation ou aménagement et amortis, sur une durée de 10 ans, selon le mode linéaire.
- d. Installations techniques, matériel et outillage (Pole de soutien de la flotte) – amortissement linéaire sur 10 ans.
- e. Matériels de bureau et informatiques – Amortissement sur 3 ans selon le mode linéaire.
- f. Mobilier – Amortissement sur 10 ans selon le mode linéaire.
- g. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés – Créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés. Ces biens ne sont pas amortis. Selon le nouveau règlement, les biens reçus destinés à être cédés résultant de stipulations du testateur ou du donateur sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

4.3 Actif Circulant

- Les actifs circulants sont inscrits à leur valeur nominale
- Le stock d'articles de promotion conservés chez notre logisticien est valorisé au PAMP (prix d'achat moyen pondéré) et éventuellement déprécié.
- Les stocks d'articles de promotion conservés par les entités locales font l'objet d'un inventaire annuel et sont valorisés au dernier prix d'achat, sans différence significative avec la valorisation au PAMP.
- Les créances litigieuses liées aux conventions Mairie (mise à disposition des nageurs sauveteurs sur les plages durant l'été) sont inscrites à l'actif du bilan et représentent un montant nul à fin 2023.
- Les créances diminuent en 2023, du fait d'un meilleur recouvrement des subventions d'investissement dues par l'Etat et les collectivités locales mais aussi de nos mécènes. Les avances et acomptes versés sur commande sont également en forte baisse.

Valeurs mobilières de placement. La SNSM mandate la Société Générale Private Banking et la Banque Postale pour la gestion d'un placement centralisé des sommes représentant une grande partie de la trésorerie excédentaire des entités locales (délégations départementales, stations de sauvetage et centres de formation et d'intervention).

Les VMP ont été dépréciées pour 451K€.

4.4 Fonds dédiés et Subventions d'investissement

Les contributions privées (partenariats, collectes de dons) dédiés à des projets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont inscrites en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Reports en fonds dédiés », les partenariats, collectes de dons reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture,
- en produits dans le poste « Utilisations des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont réalisées.

Les aides (dons des entreprises privées) dédiées au financement d'un bien immobilisé programmé sont débitées en totalité du poste « Fonds dédiés » dès la mise en service du bien financé en contrepartie du poste « Utilisations des fonds dédiés ».

A noter que les aides publiques dédiées à l'investissement sont inscrites directement au passif du bilan en subventions d'investissement (compte 131) sans transiter par le compte de fonds dédiés.

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens financés par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Le total des fonds dédiés représente 8 457 k€ à fin décembre 2023 contre 18 447 k€ à fin décembre 2022.

En application de l'article 122-6 du règlement ANC 2014-03, une correction d'erreur sur les fonds dédiés a été comptabilisée à l'ouverture à hauteur de 11.917 k€ après avoir acté un changement d'interprétation de la qualification des fonds dédiés au sein de l'Association.

La correction d'erreur de 11.917 k€ fera l'objet d'une réaffectation dans le poste autres réserves affectées.

Origine et affectation	Montants (k€) au 31/12/2022 RCA	Reclassements de l'exercice (1)	Montants (k€) au 31/12/2023 après reclassements
Mécénats dédiés	6 523	0	6 523
Dons et Legs dédiés	11 917	-11 917	0

(1) : il s'agit de la correction d'erreur liée aux fonds dédiés pour un montant de 11 917K€.

A noter que les fonds dédiés non mouvementés depuis 2 ans et plus concernent uniquement un fond alimenté par un mécène qui est dédié à un investissement (Navire de sauvetage) qui sera consommé durant la période de 2024 à 2026 et représentent 101 k€ à fin décembre 2023.

Un tableau détaillé des fonds dédiés disponibles en page 26.

4.5 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.

La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture, fait l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge.

Les fonds reportés sont extournés en contrepartie de produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12). Le changement de méthode comptable lié à la mise en application du règlement n°2018-06 de l'ANC impacte ce poste à hauteur de 5 312 k€ à fin décembre 2023 contre 4 677 k€ à fin décembre 2022.

4.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées afin de couvrir les risques et charges identifiées à la clôture des comptes.

Les indemnités de départ à la retraite dues aux salariés sont entièrement provisionnées dans les comptes à fin 2023.

Le montant de l'engagement s'élève à 307 K€ au 31 décembre 2023.

L'hypothèse prend en compte un âge de départ à la retraite à 65 ans pour les cadres et non cadres à l'initiative des salariés pour 100% des cas.

PROVISIONS P/RISQUES ET CHARGES (EN K€)	Montants au 31/12/2022	Montants au 31/12/2023	Variation
Litige Partenariat	70		- 70
Autres provisions pour risques et charges	409	400	- 9
Indemnités de fin de carrières	472	307	- 165
TOTAL PROVISIONS	951	707	- 244

4.7 Passif Circulant

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale et majoritairement à échoir à moins d'un an.

4.8 Compte de Résultat

Les subventions d'exploitation correspondent principalement aux subventions accordées par les financeurs publics (ministère des Transports, conseils généraux, conseils régionaux, communes...) et privés (Total, MACIF, MAIF,...). Elles sont comptabilisées dès leur attribution. Les subventions faisant l'objet d'une affectation particulière sont traitées en tant que fond dédié.

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement aux dons et legs perçus en 2023 et sont comptabilisés lors de leur encaissement.

La SNSM constate un résultat net de 27.515 milliers d'euros (résultat excédentaire) qui se décompose de la façon suivante :

- 15.598 milliers d'euros de résultat de l'exercice 2023
- 11.917 milliers d'euros de correction d'erreur liés aux fonds dédiés.

Le compte de Résultat présente un total des charges de 58.558 milliers d'euros et un total des produits de 86.073 milliers d'euros.

5. Autres informations

5.1 Ressources Humaines

Salariés

Au 31 décembre 2023, le nombre de salariés de la SNSM était de 130 personnes pour un effectif de 128 en équivalents temps plein moyen (ETP) (50 femmes et 78 hommes).

Rémunérations

En conformité avec la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 en son article 20 sur le volontariat associatif les trois salaires bruts annuels les plus importants ont représenté en 2023 un total de 363 k€.

Nous rappelons que la fonction d'administrateur ne donne pas lieu à rémunération.

5.2 Information sur les Transactions avec des contreparties

Aucune opération inhabituelle et/ou conclue à des conditions anormales n'a été réalisée avec les contreparties (art 431-12 du règlement ANC 2018-06).

5.3 Engagements hors bilan

Engagements Donnés Néant.

Engagements Reçus Néant.

6. Dispositions spécifiques relatives à l'appel à la générosité du public

6.1 Principes, règles et méthodes du C.R.O.D

Par application du nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi N° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD)
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi N° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER)
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le CROD rend compte, dans un tableau en liste de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public. Il introduit un comparatif de l'année clôturée et de l'année précédente.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéfices et reports en fonds dédiés de l'exercice. Les dépenses de missions sociales concernent des actions qui sont toutes réalisées en France par la SNSM. Pour mémoire, les 4 missions sociales de la SNSM sont les suivantes :

- Le sauvetage au large, qui se subdivise en 4 sous actions : la mise en œuvre des moyens de sauvetage, le support technique, la formation des équipages et l'administration du dispositif
- Le sauvetage littoral
- La sécurité civile, subdivisée en des sous-actions de dispositifs prévisionnels de sécurité, de sécurité nautique et de formation des tiers
- La prévention.

Le CROD regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, Société Nationale de Sauvetage en Mer – Conseil d'Administration du 16 mai 2024

comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Le CROD est construit directement à partir de la comptabilité analytique de la SNSM. Celle-ci enregistre dans des centres de coûts distincts, les dépenses des différents services et activités des entités combinées. La très grande majorité des dépenses est affectée directement à l'une des rubriques citées ci avant. Les dépenses communes à plusieurs activités sont ventilées entre les différentes rubriques par application de clés de répartition :

Les dépenses de formation de nos Centres de formation et d'intervention et de notre Direction sont ventilées aux différentes actions selon le nombre de jours de formations dispensées par ces dernières

Les dépenses de communication, pour refléter au mieux notre activité sont affectées pour 40% aux frais de fonctionnement, pour 20% à l'appel à la générosité du public et pour 40% à la mission sociale de prévention.

Nous considérons enfin que près de la moitié de nos dépenses de structure (services financiers, généraux et informatique) sont imputables à nos missions sociales, le solde étant alloué à la recherche de fonds et au fonctionnement de l'Association.

Ces ventilations nous permettent de présenter le coût complet des emplois de missions sociales, de recherche de fonds et de fonctionnement de la SNSM.

Les emplois liés à la générosité du public (GP) sont obtenus en déduisant des emplois totaux les autres financements non issus de la générosité du public (GP) comme les subventions publiques et les autres produits non liés à la générosité du public (GP) expressément affectés aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATIONS (K€)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	42 809	42 809	35 671	35 671
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	39 068	39 068	32 040	32 040
- Dons manuels	27 501	27 501	25 382	25 382
- Legs, donations et assurances-vie	7 593	7 593	3 106	3 106
- Mécénat	3 974	3 974	3 551	3 551
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 741	3 741	3 631	3 631
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 990		10 081	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 990		10 081	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 820	0	17 739	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	71 620	42 809	63 491	35 671

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINES ET DESTINATIONS (K€)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	627	627	21	21
5. PRODUITS DE CESSIONS DES BIENS CEDES RECUS EN LEGS	0	0	0	0
5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	13 826	1 908	2 530	2 530
TOTAL	86 073	45 345	66 042	38 222
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	39 250	17 199	33 774	11 873
1.1 Réalisées en France	39 250	17 199	33 774	11 873
- Actions réalisées par l'organisme	39 250	17 199	33 774	11 873
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à organismes central ou d'autres organismes	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 898	7 267	10 192	8 067
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 175	5 058	7 528	5 650
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 723	2 209	2 664	2 416
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 025	2 571	4 726	3 188
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	54 173	27 037	48 693	23 128
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	551	551	369	369
5. VALEURS COMPTABLE DES BIENS CEDES RECUS EN LEGS	0	0	0	0
6. IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
7. REPORTS EN FONDS DEDIES ET REPORTES DE L'EXERCICE	3 835	3 835	3 858	3 858
TOTAL	58 558	31 423	52 919	27 355
EXCEDENT OU DEFICIT	27 515	13 922	13 122	10 867

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (K€)	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	54 904		51 476	
Bénévolat	54 904		51 476	
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	54 904		51 476	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	54 790		50 348	
Réalisées en France	54 790		50 348	
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	34		1 054	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	80		74	
TOTAL	54 904		51 476	

6.2 Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement n°2018-06 de l'ANC.

Le CER fait état des ressources et emplois N et N-1 uniquement liées à la GP, et permet de déterminer ainsi à la fin de chaque exercice un « résultat » de la Générosité du Public (excédent ou déficit)

Les ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice par rubrique d'emploi sont déterminées par soustraction des autres ressources non issues de la générosité du public (subventions, produits liés à la mission, etc.)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	17 199	11 873	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	42 809	35 671
1. 1. Réalisées en France	17 199	11 873	1. 1. Cotisations sans contrepartie	0	0
Actions réalisées directement	17 199	11 873			
1. 2. Réalisées à l'étranger	0	0	1. 2. Dons, legs et mécénats	39 068	32 040
Actions réalisées directement	0	0	- Dons manuels	27 501	25 382
			- Legs, donations et assurances-vie	7 593	3 106
			- Mécénats	3 974	3 551
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 267	8 067			
2. 1. Frais d'appel à la générosité du public	5 058	5 650	1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	3 741	3 631
2. 2. Frais de recherche d'autres ressources	2 209	2 416			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 571	3 188			
TOTAL DES EMPLOIS	27 037	23 128	TOTAL DES RESSOURCES	42 809	35 671
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	551	369	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	627	21
5. VALEURS COMPTABLE DES BIENS CEDES RECUS EN LEGS	0	0	3- UTILISATIONS DES FONDS ANTERIEURS	1 908	2 530
6. IMPOTS SUR LES BENEFICES	0	0			
7. REPORTS EN FONDS DEDIES ET REPORTES DE L'EXERCICE	3 835	3 858			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	13 922	10 867	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
V - TOTAL GENERAL	45 345	38 222	VI - TOTAL GENERAL	45 345	38 222

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	31 254	25 973
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	13 922	10 867
Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-5 631	-5 586
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors dons dédiés)	39 545	31 254

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Missions Sociales	54 790	50 348	Bénévolat	54 904	51 476
Recherche de Fonds	34	1 054	Prestations en nature	0	0
Fonctionnement	80	74	Dons en nature	0	0
TOTAL	54 904	51 476	TOTAL	54 904	51 476

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC en k€	2023	2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	18 441	17 112
(-) Utilisation (1)	13 826	2 530
(+) Report	3 835	3 858
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 450	18 441

(1) comprend la correction d'erreur : voir § 4.4

6.3 Contributions volontaires en nature

L'association a reçu de la part de ses partenaires des contributions volontaires en nature de type mise à disposition gratuite de locaux, de services...

Elle a, par ailleurs procédé à ce titre à une valorisation du temps qui lui est consacré par ses bénévoles.

L'évaluation des contributions volontaires en nature affiche un total de 54.904 milliers d'euros dans la Rubrique Bénévolat en produits.

Cette somme est ventilée en charges sous trois rubriques :

- « Secours en nature » qui est constituée par les rapports de sortie des Sauveteurs Embarqués (sauvetages, exercices, etc.), les dispositifs de premiers secours (DPS) et sécurités nautiques réalisées par les nageurs sauveteurs (NS) et les Chefs de Poste pour 13.202 milliers d'euros.
- « Mise à disposition gratuite de biens et prestations » regroupe les prestations en nature, la formation, le temps des formateurs bénévoles et le temps passé en formation par les stagiaires bénévoles sauveteurs embarqués et nageurs sauveteurs (SE et NS) pour 9.368 milliers d'euros
- « Personnel bénévole » est constituée par l'administration et la gestion de la SNSM par les bénévoles opérationnels (présidents de station, directeurs de CFI, trésoriers, membres du CA, bénévoles permanents du Siège, etc.) et les astreintes des sauveteurs embarqués pour 28.906 milliers d'euros.

6.4 Valorisation du Bénévolat

Au titre de l'exercice 2023, la SNSM a procédé à une évaluation financière du temps qui lui est consacré par ses bénévoles. Cette évaluation s'appuie, sauf exceptions, sur une analyse du temps lié à une fonction plutôt qu'au temps passé par des personnes physiques. L'évaluation du temps lié à une fonction s'appuie sur l'ensemble des données opérationnelles collectées par la SNSM. La valorisation de ce temps repose sur l'application d'un taux horaire par catégorie de bénévoles.

Les méthodes d'évaluation par fonction :

- Les Sauveteurs Embarqués (interventions et exercices) : les heures d'intervention sont évaluées à partir des heures d'intervention par embarcation recensées dans SAUVAMER (outil de gestion des sorties en mer de la SNSM). Ces heures sont ensuite multipliées par l'équipage théorique de ces embarcations (ex : 8 pour un Canot Tous Temps, 6 pour une Vedette de 1^{ère} classe, etc.) ;
- Le temps passé en formation par les Nageurs Sauveteurs, les Sauveteurs Embarqués et les Formateurs est extrapolé à partir des rapports d'activité des Centres de Formations et d'Interventions (CFI) et du Pôle National de Formation (PNF). Il s'appuie sur un volume horaire par formation, multiplié par le nombre stagiaires diplômés à l'issue de ces formations ;
- Le temps des formateurs est extrapolé à partir des mêmes rapports pour lesquels l'encadrement des formations est défini à partir d'un encadrement théorique (pour les CFI) ou réel (pour le PNF) ;
- Le temps consacré aux Sécurités Nautiques et Dispositifs Prévisionnels de Secours par les Nageurs Sauveteurs s'appuie sur les rapports d'activité des CFI ;
- Le temps consacré par les bénévoles à l'entretien des moyens nautiques et terrestres de la SNSM est défini à partir d'une méthode de calcul qui s'appuie sur les coûts d'entretien de ces moyens ;

- Le temps des Présidents de Stations est estimé à 2 jours par semaine, soit 2/5 ETP ;
- Le temps des équipes administratives des CFI (Directeur, Directeurs Adjoints, Secrétaires, etc.) s'appuie sur une étude réalisée en 2016 qui estime le temps administratif à 3,73 h par stagiaire accueilli en formation au CFI ;
- Le temps des Délégués Départementaux est estimé à 2,5 jours par semaine, soit ½ ETP ;
- Le temps des trésoriers de Stations, CFI ou Délégations Départementales est indexé sur le nombre d'écritures comptables passées dans la structure concernée ;
- L'évaluation des autres activités bénévoles s'appuie sur des éléments de suivi de l'activité (logs de connexions à SAUVAMER, PV de CA, de Groupes de Travail, Planning de tenue des stands sur des évènements, etc.).

Les méthodes de valorisation par catégorie de bénévoles :

- Les Sauveteurs Embarqués : salaire de référence de la 11e catégorie de l'ENIM, il s'agit de la base indemnitaire des Sauveteurs Embarqués appliqué par l'ENIM en cas d'accident ;
- Les Nageurs Sauveteurs : salaire de référence défini par les conventions de mise à disposition entre la SNSM et les communes du littoral. On distingue les Nageurs Sauveteurs ordinaires et les Chefs de Poste.
- Les Formateurs : leur valorisation est établie par référence à la grille des salaires minimums prévus par la Convention Collective de la Formation Professionnelle, qui définit des paliers de rémunération reflétant les qualifications liées à la fonction exercée. En appliquant cette analyse aux formateurs de la SNSM nous avons identifié trois niveaux de qualification : Formateurs, Formateurs de Formateur et Responsables Pédagogiques.
- Pour tous les autres bénévoles (délégués départementaux, présidents, directeurs, trésoriers, etc.), nous avons retenu comme salaire de référence le salaire moyen dans la Fonction Publique Territoriale (derniers chiffres connus : INSEE 2015).

Fonction	Base Brut annuel	Brut "chargé" horaire
Sauveteur Embarqué	31 821,20 €	31,34 €
Nageur Sauveteur	18 275,52 €	17,85 €
Chef de Poste	21 986,88 €	22,16 €
Formateur	20 368,60 €	19,90 €
Formateur de Formateur	32 285,62 €	32,55 €
Responsable Pédagogique	32 285,62 €	32,55 €
Bénévole Fonctionnel	27 792,00 €	28,02 €

Les astreintes des Sauveteurs Embarqués :

La disponibilité 24h/24 et 365 jours par an des moyens de sauvetage de la SNSM suppose la disponibilité d'équipages bénévoles capables d'intervenir à tout moment sur demande des CROSS. La valorisation de cette disponibilité, dite « d'astreinte », est calculée en appliquant 25% du salaire annuel de référence par équipier nécessaire pour faire appareiller une embarcation (8 pour un CTT, 6 pour une V1, etc.).

Fonctions	2022		2023	
	Heures	Valorisation K€	Heures	Valorisation K€
Sauveteurs Embarqués - Interventions et Exercices	355 877	11 431	360 068	12 214
Sauveteurs Embarqués - Formations	45 932	1 475	50 279	1 705
Sauveteurs Embarqués - Entretien des Moyens	32 322	1 038	32 412	1 099
Total Sauveteurs Embarqués	434 131	13 944	442 759	15 018
Nageurs Sauveteurs - Formations	162 552	3 084	169 547	3 430
Nageurs Sauveteurs - DPS et Sécurités Nautiques	89 112	1 771	69 143	1 450
Total Nageurs Sauveteurs	251 664	4 855	238 690	4 880
Formateurs - Sauveteurs Embarqués	14 493	481	15 181	557
Formateurs - Nageurs Sauveteurs	42 839	1 423	44 614	1 636
Formation de Formateurs	29 556	982	31 928	1 170
Formation de Tiers	10 920	363	11 731	430
Total Formateurs	97 808	3 248	103 454	3 793
Administration et Gestion des Stations	225 826	7 461	227 175	7 922
Administration et Gestion des CFI	90 746	2 998	89 244	3 112
Autes bénévoles	35 069	1 159	35 436	1 236
Total Bénévoles Fonctionnels	351 641	11 618	351 855	12 269
TOTAL Bénévolat	1 135 244	33 666	1 136 758	35 960
Valorisation Astreintes		17 810		18 944
TOTAL Contributions volontaires en nature		51 476		54 904

ACTIF IMMOBILISÉ

VARIATION DES IMMOBILISATIONS 2023

	Valeurs brutes						
	Montants au 31/12/2022	Reclassement	Reclassé au 31/12/2022	Entrées	Sorties	Transferts	Montants au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1 218	0	1 218	0	0	189	1 407
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 118	0	1 118	0	0	189	1 307
Droit au bail	100	0	100	0	0	0	100
Immobilisations corporelles	150 542	0	150 542	1 471	2 131	12 348	162 230
Terrains	101	0	101	0	0	0	101
Constructions	30 342	0	30 342	208	168	1 992	32 374
Cité d'Antin	15 229	0	15 229	0	0	0	15 229
Installations St Nazaire	218	0	218	0	0	0	218
Installations St Malo	20	2 714	2 734	0	0	0	2 734
Installations Palavas	9	0	9	0	0	0	9
Infrastructures locales	14 867	-2 714	12 153	208	168	1 992	14 185
Outillage industriel	97	0	97	4	3	0	99
Installations techniques, matériels, outillages	113 643	0	113 643	624	1 620	9 924	122 571
Canots tous temps	34 114	0	34 114	155	14	4 429	38 684
Vedettes de 1ère classe	27 464	0	27 464	40	485	1 397	28 416
Vedettes de 2nde classe	32 643	0	32 643	170	647	1 452	33 617
Vedettes de 3ème classe	298	0	298	0	0	0	298
Vedettes légères	2 144	0	2 144	55	47	237	2 389
Pneumatiques semi-rigides	12 099	0	12 099	100	371	2 001	13 829
Opérations collectives	29	0	29	0	1	0	28
Autres équipements spécifiques	4 852	0	4 852	105	55	408	5 311
Autres immobilisations corporelles	6 358	0	6 358	634	340	432	7 084
Immobilisations en cours	13 422	0	13 422	25 180	1 793	-12 537	24 271
Immobilisations incorporelles en cours	2 075	-1 350	725	1 351	0	-189	1 887
Immobilisations corporelles en cours	9 283	1 350	10 632	21 824	328	-12 348	19 780
Moyens nautiques	7 547	1 350	8 896	19 548	302	-9 952	18 190
Autres installations techniques, matériels, outillages	0	0	0	461	23	-439	0
Constructions	1 736	0	1 736	1 815	3	-1 958	1 591
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 064	0	2 064	2 005	1 465	0	2 604
Immobilisations financières	161	0	161	19	14	0	167
Prêts	66	0	66	0	0	0	66
Autres	95	0	95	19	14	0	101
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	165 343	0	165 343	26 670	3 938	0	188 075

ACTIF IMMOBILISÉ

VARIATION DES AMORTISSEMENTS 2023

	Amortissements						
	Montants au 31/12/2022	Reclassement	Reclassé au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Transferts	Diminutions	Montants au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	992	0	992	199	0	0	1 191
Concessions, brevets, licences, logiciels	992	0	992	199	0	0	1 191
Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	88 441	0	88 441	7 687	0	2 059	94 069
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	10 782	0	10 782	1 376	0	164	11 993
Cité d'Antin	1 998	0	1 998	717	0	0	2 716
Installations St Nazaire	215	22	237	16	0	0	253
Installations St Malo	5	0	5	2	0	0	7
Installations Palavas	5	0	5	1	0	0	6
Infrastructures locales	8 557	-22	8 535	640	0	164	9 011
Outillage industriel	77	0	77	11	0	3	85
Installations techniques, matériels, outillages	73 236	0	73 236	5 508	0	1 558	77 185
Canots tous temps	24 767	0	24 767	1 161	0	14	25 914
Vedettes de 1ère classe	16 479	0	16 479	1 194	0	473	17 199
Vedettes de 2nde classe	20 246	0	20 246	1 682	0	615	21 313
Vedettes de 3ème classe	266	0	266	3	0	0	269
Vedettes légères	1 448	0	1 448	125	0	47	1 526
Pneumatiques semi-rigides	6 002	0	6 002	1 096	0	356	6 741
Opérations collectives	54	-26	28	0	0	1	28
Autres équipements spécifiques	3 975	26	4 000	247	0	51	4 196
Autres immobilisations corporelles	4 346	0	4 346	792	0	334	4 805
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Moyens nautiques	0	0	0	0	0	0	0
Autres installations techniques, matériels, outillages	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS	89 432	0	89 432	7 885	0	2 059	95 259

STOCKS VARIATION 2023

	Montants (k€) au 31/12/2023	Montants (k€) au 31/12/2022	Variation
Magasin général technique	5 861	5 915	-54
Stocks matériel technique	139	125	14
Stocks équipement individuel sauveteurs	5 722	5 790	-68
Stocks articles de promotion	1 422	1 646	-224
Magasin central	874	1 173	-299
Stocks locaux	548	473	76
STOCKS BRUTS	7 284	7 561	-277
Provision pour dépréciation des stocks	-236	-520	284
STOCKS NETS	7 047	7 041	6

CREANCES VARIATION 2023

	Montants (k€) au 31/12/2023	Montants (k€) au 31/12/2022	Variation
Subventions collectivités publiques à recevoir	13 547	16 012	-2 465
Subventions d'investissement	13 255	15 578	-2 323
Subventions de fonctionnement	292	434	-142
Avances et acomptes versés sur commandes	1 897	3 140	-1 243
Créances clients et comptes rattachés	324	1 142	-818
Conventions, partenariat et mécénat	90	1 000	-910
Conventions mairies	186	142	44
Autres créances clients	49		49
Créances reçues par legs ou donations	3 791	4 443	-651
Autres créances	294	300	-6
Personnel et comptes rattachés	4	9	-5
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques : autres	23	0	23
Divers	268	291	-23
TOTAL CREANCES	19 853	25 036	-5 183
Charges constatées d'avance	833	564	269
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	833	564	269

TITRES ET DISPONIBILITÉS VARIATION 2023

	Montants (k€) au 31/12/2023	Montants (k€) au 31/12/2022	Variation
Valeurs mobilières de placement	12 005	15 000	-2 995
Placement Société Générale	6 005	9 000	-2 995
Placement La Banque Postale	6 000	6 000	0
Autres	0	0	0
Autres disponibilités	43 991	37 130	6 862
Comptes courants et livrets	41 308	37 042	4 266
Caisses	60	87	-27
Valeurs à l'encaissement	2 531	0	2 531
Intérêts courus	92	0	92
TOTAL DISPONIBILITES BRUTES	55 996	52 130	3 867

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS VARIATION 2023

	Montants (k€) au 31/12/2022	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montants (k€) au 31/12/2023
DEPRECIATIONS COMPTES D'ACTIF				
Dépréciation stocks articles promotion	520	0	284	236
Dépréciation des créances	0	0	0	0
VMP	0	451	0	451
TOTAL DEPRECIATIONS (ACTIF)	520	0	284	236
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Indemnités de fin de carrières	472	0	165	307
Autres provisions pour risques et charges	479	100	179	400
TOTAL PROVISIONS (PASSIF)	950	100	344	707

FONDS PROPRES ET RESERVES VARIATION 2023

K€	Ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		Clôture
		Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres sans droit de reprise	2 318							2 318
Réserves	70 371	13 122	10 867					83 493
Excédent ou déficit de l'exercice	13 122	-13 122	-10 867	27 515	13 922			27 515
Situation nette	85 810	0	-10 867	27 515	13 922	0	0	113 325
Subventions d'investissement	37 560			684		302		37 942
Provisions réglementées	0							0
TOTAL GENERAL	123 371	0	-10 867	28 199	13 922	302	0	151 267

GP = générosité du public

Voir également ANNEXE - 5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

AIDES A L'INVESTISSEMENT VARIATION 2023

	Montants au 31/12/2022	Entrées ou quote- part de l'année	Sorties ou annulations	Reclassements	Montants au 31/12/2023
Total des subventions d'équipements	98 901	2 987	344	0	101 544
Financement à compter du 01/01/2000	76 988	2 987	344	0	79 630
Subventions Etat	21 730	0	4	0	21 726
Subventions Conseils Régionaux	27 360	1 787	341	0	28 806
Subventions Conseils Départementaux	24 243	900	0	0	25 143
Communes et autres collectivités publiques	3 656	300	0	0	3 956
Financement jusqu'au 31/12/1999	21 914	0	0	0	21 914
Total des subventions d'investissements inscrites au résultat	61 341	2 303	42	0	63 602
Quote part des Subventions d'investissements inscrites au résultat de l'exercice	7 575	1 480	42	0	9 013
Subventions Etat	1 222	202	4	0	1 420
Subventions Conseils Régionaux	3 274	669	39	0	3 905
Subventions Conseils Départementaux	2 797	555	0	0	3 352
Communes et autres collectivités publiques	283	54	0	0	337
Quote part subvention investissements antérieure à 2013	53 765	823	0	0	54 589
TOTAL NET DES AIDES A L'INVESTISSEMENT (PASSIF)	37 560	684	302	0	37 942

FONDS DÉDIÉS - VARIATION 2023

Origine et affectation	Mouvements de l'année			
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Subventions dédiées	7	0	7	0
SIVU GIRONDE	7	0	7	0
Mécénats dédiés	6 523	3 835	1 901	8 457
AGPM	44	35	24	55
AILES MARINES	30	0	30	0
BESSE	20	0	0	20
BOURDON JOSIANE DON LE CROISIC 500K€	500	0	0	500
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	21	0	21	0
CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE	0	40	0	40
CMA CGM	400	0	0	400
CREDIT MARITIME	23	0	23	0
DON GMF P/EQUIPEMENT	54	100	16	138
EDF	1 648	1 000	225	2 423
FONDATION ANBER	30	0	0	30
FONDATION DE FRANCE	100	0	0	100
FONDATION LE ROCH	65	134	65	134
Fondation Total Energies	1 818	1 108	193	2 733
GENERALI VIE	0	90	0	90
GOLDMAN SACHS GIVES UK	252	11	0	263
KLEIN JEAN-CLAUDE	80	220	0	300
LECLERC	156	564	0	721
MACIF	642	190	832	0
MAIF	539	238	472	306
PONANT	100	0	0	100
RTE	0	60	0	60
THE BIC FUND	0	44	0	44
Dons et Legs dédiés	11 917	0	11 917	0
AGERON SIMONE SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	19	0	19	0
ALLAIN JEAN-CLAUDE SUCCESSION (Station du Golfe du Morbihan)	170	0	170	0
ANABI COLETTE SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	412	0	412	0
ANABEL PHILIPPE SUCCESSION (CFI de Brest)	5	0	5	0
BARBERI CLAUDE SUCCESSION (Station d'Urville Nacqueville)	32	0	32	0
BAUDRIEU CLAUDINE SUCCESSION (Station de la Cotinière)	188	0	188	0
BEC RENEE SUCCESSION (Station de Pornic)	8	0	8	0
BERTHELEMY SUCCESSION (CFI de Rouen et du Hure)	45	0	45	0
BERVAS JOSEPH SUCCESSION (Station de l'Aberwrach)	41	0	41	0
BLOUCARD COLETTE SUCCESSION (Station de Loguivy-de-la-Mer)	13	0	13	0
BOURIC NICOLE SUCCESSION (Station du Pays de Lorient)	32	0	32	0
BRECQUEHAIS PATRICE SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	78	0	78	0
BRIAND SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	173	0	173	0
BUREL AMEDEE SUCCESSION (Station de la Baie d'Audierne)	41	0	41	0
CASTEL SUCCESSION (Stations de Goury et Barfleur)	120	0	120	0
CHARREYRE CLAUDE SUCCESSION (Stations et CFI de Bretagne)	1 265	0	1 265	0
COLAS DE CHATELPERRON GUY SUCCESSION (Station de la Baie d'Audierne)	98	0	98	0
COLOMBEL CHRISTIANE SUCCESSION (Station de Barfleur)	26	0	26	0
CORBILLON SUCCESSION (Station de Damgan)	98	0	98	0
DELGADO DANIELLE SUCCESSION (Station de Loctudy)	14	0	14	0
DENISE LETELLIER SUCCESSION (Station de la Côte d'Amour)	20	0	20	0
DROUETJ DONATION (Station de Ouistreham)	670	0	670	0
DUGENY JEAN-PIERRE SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	151	0	151	0
FAIX MARIE SUCCESSION (Station de Léze Cap Ferret)	48	0	48	0
FORAIT SIMONE SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	50	0	50	0
FOURMENTIN JEAN SUCCESSION (Station de Boulogne)	73	0	73	0
GAREL ISABELLE SUCCESSION (Station La Rochelle)	221	0	221	0
GASNIER PAUL SUCCESSION (CFI de la Manche)	52	0	52	0
GAVILLOT JEAN-PATRICE SUCCESSION (Station de la Ciotat)	150	0	150	0
GHISLAIN DANIEL SUCCESSION (Orphelins)	210	0	210	0
GIOVANNINI GEORGE MARIO SUCCESSION (Construction embarcations)	1 169	0	1 169	0
GIRARD FRANCE SUCCESSION (Station de Douarnenez)	760	0	760	0
GLAIN JACQUELINE SUCCESSION (Station de l'île d'Aix)	6	0	6	0
GOASCOZ PAUL SUCCESSION (Station de Saint Guénolé Penmarch)	74	0	74	0
GOURVES PAUL SUCCESSION (Stations et CFI du Finistère)	35	0	35	0
GRALL YVONNE SUCCESSION (Station de Beg Meil Fouesnant)	163	0	163	0
GRENIER GEORGES SUCCESSION (Station de Royan)	35	0	35	0
GUENEUGUES ROBERT SUCCESSION (Délégation du Finistère)	131	0	131	0
HEURTAUD-FAISANT SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	377	0	377	0
JEANNE BOTREL SUCCESSION (CFI de Lorient)	108	0	108	0
JOLY SUCCESSION (Station de Trouville-Deauville)	115	0	115	0
JOSSET LUC SUCCESSION (Station d'Auray - La Trinité)	254	0	254	0
LABBE NEE COURTAT SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	90	0	90	0
LABBE YVONNE SUCCESSION (Station de Portsall)	0	0	0	0
LE BEC MICHEL SUCCESSION (Station de la Baie d'Audierne)	57	0	57	0
LE GUEN JEANNE MARIE SUCCESSION (Stations et CFI des Côtes d'Armor)	276	0	276	0
LE MOAN MARIE-THERESE SUCCESSION (Station de la Baie d'Audierne)	80	0	80	0
LE SAINT JEAN FRANCOIS SUCCESSION (Stations les Bretons)	125	0	125	0
LEFOL JEANNINE SUCCESSION (Station du Havre)	15	0	15	0
LEGS PEWSNER P/PLUMANACH (0)	0	0	0	0
LEVER MARIE SUCCESSION (Station de l'île de Sein)	103	0	103	0
LHERAULT ROSELYNE SUCCESSION (Station de Port en Bessin)	282	0	282	0
LIGUINEN MARIE SUCCESSION (Station du Conquet)	28	0	28	0
LOPEZ PIERRE SUCCESSION (Station de la Côte d'Amour)	20	0	20	0
LOUARN GERMAINE SUCCESSION (Station de la Baie d'Audierne)	244	0	244	0
MAS JEAN-MICHEL SUCCESSION (Station de Saint Gilles Croix de Vie)	19	0	19	0
MASCRE ALAIN SUCCESSION (Station du Pays de Lorient)	8	0	8	0
MICHAUD ODILE SUCCESSION (Station de l'île de Sein)	62	0	62	0
MORVAN FRANCOIS SUCCESSION (Station de Loctudy)	25	0	25	0
NIOT MARIE THERESE SUCCESSION (Station du Croisic)	50	0	50	0
NOGRIS JEAN RENE SUCCESSION (Station de l'île de Sein)	25	0	25	0
PANNIER SUCCESSION (Station d'Arcachon)	83	0	83	0
PEAN NEE SART SUCCESSION (Stations et CFI du Finistère)	196	0	196	0
PERON SUCCESSION (Stations de Loctudy, St-Guénolé, Le Guilvinec)	35	0	35	0
PETILLAUT GENEVIEVE SUCCESSION (Station du Guilvinec)	169	0	169	0
PITAGORA ANNE-MAIRE SUCCESSION (Délégation du Finistère, Stations Lorient et l'Aberwrach)	625	0	625	0
PITAGORA ANNE-MAIRE SUCCESSION (Station Saint-Malo)	244	0	244	0
POCHAT JEAN SUCCESSION (Station Saint Guénolé Penmarch)	27	0	27	0
POLLIER ANDREE SUCCESSION (Nageurs Sauveteurs)	166	0	166	0
RAYNAUD GILBERT SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	61	0	61	0
SAUGUET SUCCESSION (Station de la Presqu'île de Quiberon)	91	0	91	0
SOULAS MICHEL SUCCESSION (Station de Pornic)	122	0	122	0
SPINEC MARIE NOELLE SUCCESSION (Station de l'île de Sein)	476	0	476	0
STATION 62 SNSM BOULOGNE (STE HUMAINE ET DES NAUFRAGES)	51	0	51	0
SUZANNE LAINE SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	84	0	84	0
TASSIN GERARD SUCCESSION (Station de l'île Molène)	30	0	30	0
THERESE ROY SUCCESSION (Station des Sables d'Olonne)	48	0	48	0
THOMAS JEANNE SUCCESSION (Station de Saint-Malo)	33	0	33	0
TRICOCHÉ RENE SUCCESSION (Station de l'île de Ré)	15	0	15	0
VALLEE PHILIPPE SUCCESSION (Station de Bayonne)	27	0	27	0
TOTAL FONDS DEDIES	18 448	3 835	13 826	8 457

FONDS REPORTÉS VARIATION 2023

Origine	Mouvements de l'année			
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
ABOULAFIA JOSEPH SUCCESSION (Station d'Hyères)	8	0	0	8
ANTKOWIAK JEAN LUC SUCCESSION	98	0	0	98
BARBEAU JANINE SUCCESSION	7	0	0	7
BARBERI CLAUDE SUCCESSION (Station d'Urville Nacqueville)	11	0	11	0
BAUDRIEU CLAUDINE SUCCESSION (Station de la Cotinière)	208	0	125	83
BAUVY MARIANNICK SUCCESSION	15	0	15	0
BEC RENEE SUCCESSION (Station de Pomic)	2	0	2	0
BEUGIN JACQUELINE SUCCESSION	1	0	1	0
BLOUCARD COLETTE SUCCESSION (Station de Loguivy-de-la-Mer)	53	0	0	53
BONVALLET HENRI SUCCESSION	0	36	0	36
BOSC ROLANDE SUCCESSION	72	0	72	0
BOURIC NICOLE SUCCESSION (Station du Pays de Lorient)	55	0	0	55
CHARREYRE CLAUDE SUCCESSION (Stations et CFI de Bretagne)	88	0	0	88
CHAUVIN DANIEL SUCCESSION (Station de Granville)	5	0	5	0
DANCHOT JACQUELINE SUCCESSION	0	89	0	89
DELCOUR EDWIGE SUCCESSION	0	1 788	539	1 248
DELISLE PIERRE SUCCESSION	0	75	0	75
DIESNIS RENEE SUCCESSION (Délégation de la Manche)	0	23	0	23
FAURE ALAIN SUCCESSION	534	0	534	0
FAYET ANNE SARAH SUCCESSION	0	60	1	59
GACHOT EMILE SUCCESSION (Station de Calvi)	0	184	0	184
GAREL ISABELLE SUCCESSION (Station La Rochelle)	89	0	0	89
GASNIER PAUL SUCCESSION (CFI de la Manche)	3	0	3	0
GAVILLOT JEAN-PATRICE SUCCESSION (Station de la Ciotat)	116	0	11	105
GISCLARD ANNITA SUCCESSION	228	0	0	228
GODARD REGIS SUCCESSION	0	191	0	191
GONZALEZ PABLO JOSE SUCCESSION (Station de Port la Nouvelle)	0	0	0	0
GOURVES PAUL SUCCESSION (Stations et CFI du Finistère)	184	0	1	183
GUERIN JACQUELINE SUCCESSION	0	130	0	130
HEMERY ANNE MARIE SUCCESSION	1	0	0	1
LABBE YVONNE SUCCESSION (Station de Portsall)	344	6	350	0
LACROIX LUCETTE SUCCESSION	0	183	0	183
LAUGE LUCIE SUCCESSION	0	141	0	141
LE BIHAN RENEE SUCCESSION	0	25	0	25
LE GUEN JEANNE MARIE SUCCESSION (Stations et CFI des Côtes d'Armor)	73	0	63	11
LE GUILLOU JEAN FRANCOIS SUCCESSION	0	16	0	16
LE NEINDRE BERNARD SUCCESSION	25	0	0	25
LE NEVE BERNARD SUCCESSION	0	340	0	340
LE NOIR DE CARLAN NOLWENN SUCCESSION (Station d'Ouessant)	0	24	0	24
LEYSSALLE GILLES SUCCESSION	38	0	0	38
LHERAULT ROSELYNE SUCCESSION (Station de Port en Bessin)	0	120	0	120
MAHEO MARYVONNE SUCCESSION (Station de la Côte d'Amour)	0	413	0	413
MARIE YVONNE SUCCESSION	2	0	2	0
NAUTOU OLIVIER SUCCESSION	0	22	0	22
NEBUT DANIEL SUCCESSION	0	259	0	259
NIOT MARIE THERESE SUCCESSION (Station du Croisic)	186	0	186	0
NOEL HENRIETTE SUCCESSION	4	0	0	4
NOWERS JOHN RICHARD SUCCESSION	58	0	0	58
PAJOT JEANNINE SUCCESSION	68	0	0	68
PAPILLON GISELE SUCCESSION	0	0	0	0
PAVARD STEPHANE SUCCESSION	325	0	143	181
PAWLAK JACQUES VICTOR SUCCESSION (Station d'Etel)	0	121	117	4
PITON MARIE-HELENE SUCCESSION (Station de l'Ile Molène)	26	0	0	26
RAMETTE HUGUETTE SUCCESSION (Station de l'Ile d'Yeu)	175	0	100	75
RICHARD HERVE SUCCESSION	30	0	0	30
RIPAULT AIME SUCCESSION (Station de la Cotinière)	90	0	0	90
ROUVIERE JACQUES ANDRE YVES SUCCESSION	1 350	0	1 333	17
RUPPANNER JACQUELINE SUCCESSION (Stations du Morbihan)	51	0	0	51
TANGUY DOLORES SUCCESSION (Station du Golfe du Morbihan)	41	0	0	41
TASSIN GERARD SUCCESSION (Station de l'Ile Molène)	14	0	0	14
TIRILLY VICTOR SUCCESSION (Station de Saint-Guérolé)	0	3	0	3
ZIMBERGER GINETTE SUCCESSION (Station de Marseille)	0	1	0	1
TOTAL FONDS REPORTES	4 677	4 249	3 614	5 312

DETTES VARIATION 2023

	Montants (k€) au 31/12/2023	Montants (k€) au 31/12/2022	Variation
Emprunts & dettes établissements de crédit	2 814	3 068	-254
Emprunt siège 8 cité d'Antin Paris	2 814	3 068	-253
Concours bancaires courants	0	1	-1
Fournisseurs & comptes rattachés	3 379	3 554	-175
Dettes fiscales et sociales	1 716	2 205	-488
Personnel et comptes rattachés	530	566	-35
Provision pour congés acquis à payer	521	566	-45
Autres dettes personnel et comptes rattachés	9		9
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	722	903	-182
URSSAF	255	237	18
Autres organismes sociaux	126	308	-182
Charges sur congés acquis à payer	311	336	-25
Effort construction	27	23	4
Autres	4	0	4
Etat et autres collectivités	464	735	-272
Formation continue	0	233	-233
Taxe sur les salaires	151	212	-61
TVA	73	59	14
Prélèvement à la source	39	36	3
Charges à payer ENIM	201	196	5
Autres	0	0	0
Dettes des legs ou donations	1 083	1 830	-747
Autres dettes	1 359	2 579	-1 220
Charges à payer	1 343	2 376	-1 033
Autres	16	203	-187
TOTAL DETTES	10 351	13 235	-2 885

FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS MIS EN SERVICE EN 2023

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MIS EN SERVICE EN 2023

Biens mis en service, K€	Emplois de l'exercice	Subventions et autres concours publics		Ressources collectées auprès du public			
	Total emplois	Etat	Collectivités locales	Mécénats	Legs et donations	Autres	Total
Investissements opérationnels structures locales	13 395	65	3 515	951	2 597	6 266	9 814
Constructions neuves	6 470	65	2 648	139	2 044	1 574	3 757
Modernisations, carénages, grosses réparations	3 176	0	705	391	108	1 972	2 471
Infrastructures	1 893	0	163	43	444	1 243	1 730
Autres investissements locaux	1 856	0	0	379	0	1 477	1 856
Support aux opérations	141	0	0	76	0	65	141
Pôle National de Formation	125	0	0	76	0	49	125
Pôle de Soutien de la Flotte	16	0	0	0	0	16	16
Investissements de fonctionnement au siège	472	0	0	0	12	460	472
Total biens mis en service en 2023	14 008	65	3 515	1 028	2 609	6 791	10 428
Remboursement d'emprunt siège social							253
Part des investissements financés par les ressources collectées auprès du public sur l'exercice							10 681
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public							-5 050
INVESTISSEMENT NET DE L'EXERCICE FINANCE PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC							5 631